

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 16 AVRIL 2021

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le seize avril 2021 à 17 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis LAVERDANT, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, LAVERDANT Jean-Louis, AUZANNE Didier, TALABAZA Christian, CHAMBELLANT Nicolas, CZAPNIK Marc, PINET Franck, CHEVALLIER Bruno, Mme COLAS Chantal, ABIAN Vincent

Absent excusé : Dominique PENOT,

Monsieur Marc CZAPNIK est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : adoption des taux d'imposition de 2021 : taxes foncières bâti et non bâti

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour les collectivités de procéder au vote des taux relatifs aux contributions directes pour l'année 2021. Il informe l'assemblée qu'à compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressource est compensée pour les communes, par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la mise en place d'un coefficient correcteur d'équilibrage. Ainsi le taux de référence du foncier bâti comprend le taux départemental additionné du taux communal voté en 2020.

Considérant la mise en place de cette réforme, il est proposé de n'appliquer aucune augmentation. Demande est faite à l'assemblée de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de ne pas appliquer d'augmentation pour 2021

Fixe les taux de la façon suivante :

- 36.16 % pour le foncier bâti
- 63.90 % pour le foncier non bâti

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020

Le conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation 2020
- considérant les éléments récapitulés dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
résultat antérieur reporté	200 866.48 €	résultat antérieur reporté	291 174.73 €
Résultat de l'exercice 2020	76 917.02 €	Solde d'exécution 2020	-29 403.80 €
Solde d'exécution cumulé	277 783.50 €	Solde d'exécution cumulé	261 770.93 €
		Reste à réaliser au 31/12/20 :	
		Dépenses	€
		Recettes	
		Solde des restes à réaliser	€
TOTAL A AFFECTER	277 783.50 €	BESOIN DE FINANCEMENT	261 770.93 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- maintien en section de fonctionnement : 277 783.50 €
- Maintien en investissement : 261 770.93

OBJET : Vote du budget primitif se rattachant à l'exercice budgétaire 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 relatif à l'adoption du budget communal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 mars 2021 portant approbation du compte administratif se rattachant à l'exercice budgétaire 2019,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 mars 2021 portant approbation du compte de gestion se rattachant à l'exercice budgétaire 2020,

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal les documents détaillés de présentation du budget primitif pour l'exercice 2021 et justifie ses propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021 ainsi présenté qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement : 880 522.69 €
- Investissement : 425 504.24 €

Objet : Etude de devis

1° Monsieur le maire informe le conseil municipal que le photocopieur de la mairie est à changer, il propose les devis suivants :

- Bureau système 87 pour un montant de 4 426.13 € TTC
- Bureautique diffusion pour un montant 3 252.00 € TTC
- Limousin digital services pour un montant de 2 527.20 € TTC

Le conseil municipal après en avoir étudié les 3 propositions et délibéré

- Accepte à l'unanimité la proposition suivante et autorise le Maire à signer tout acte à venir
 - o Limousin Digital Services pour un montant de 2 527.20 € TTC

2° Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à l'installation de la Fibre sur la commune de Fresselines, il convient de revoir l'adressage sur la commune afin de mettre à jour les dénominations et la numérotation de toutes les habitations afin que la population puisse au mieux s'inscrire à la Fibre dès son installation. Le Maire présente la proposition de La Poste qui comprend l'audit et le conseil, réalisation du plan d'adressage, le rapport méthodologique pour un montant de 3 600 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte à l'unanimité cette proposition pour un montant de 3 600 € TTC

3° Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte à l'unanimité la proposition suivante et autorise le Maire à signer tout acte à venir
 - o 6 poubelles à 1 473.31 € TTC
 - o 1 table x 1 275.26 € TTC

4° Les devis d'EVOLIS23 ont été revu. Il sera réalisé 16 820.27 € de point à temps sur l'ensemble de la commune. De la réfection et amélioration de la voirie seront réalisées pour un montant de 43 956.63 € (route de Beaugard, routes vers les Huppés, village de la Chaise Peignin, piste de la Renauchat), Différents autres travaux de voirie pour environ 10 000 €.

Questions diverses :

Objet : Délai de chemin public au bourg – Enquête publique – Rapport du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 décembre 2020, le conseil avait répondu favorablement à la demande d'acquisition de M et Mme ROUSSEAU Annick et Jean-Patrice d'une partie de délaissé de chemin public au bourg. Il rappelle également que le projet de cette cession a fait l'objet d'une enquête publique du 16 février 2021 au 2 mars 2021, et que par arrêté en date du 25 janvier 2021, Monsieur DUPEUX Michel a été désigné commissaire enquêteur. Il donne ensuite lecture du rapport d'enquête publique et de l'avis et conclusions du commissaire enquêteur, lequel, ne relevant aucun élément contraire, émet un avis favorable à cette cession. Demande est faite au conseil de se prononcer sur ce rapport d'enquête publique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire valide la décision du commissaire enquêteur et charge le Maire de la poursuite de l'opération de cession

Objet : Projet de bail pour la location d'un immeuble communal à usage d'habitation et de commerce

Monsieur le maire donne lecture du projet de bail pour la location de l'immeuble dans lequel se trouve le restaurant ainsi que le logement d'habitation. (Projet joint à la présente délibération)

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le projet de bail de l'immeuble communal à usage d'habitation et de commerce et autorise le maire à signer le bail définitif

Objet : Projet de bail pour la location d'un immeuble communal à usage de commerce

Monsieur le maire donne lecture du projet de bail pour la location de l'immeuble dans lequel se trouve le salon de coiffure ainsi que le logement d'habitation. (Projet joint à la présente délibération)

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le projet de bail de l'immeuble communal à usage d'habitation et de commerce et autorise le maire à signer le bail définitif

Monsieur le Maire donne lecture du rapport formalisé de la Poste. A compter du 5 juillet 2021, l'amplitude horaire sera de 12 heures semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 17 h. Il est envisagé à court terme l'installation d'une agence postale

La séance est levée à 19 h

Le Maire,
Jean-Louis LAVERDANT